LETTRE DU CALED 35 - N°3

La CGT, hier comme aujourd'hui, résolument antifasciste !

LE CALED C'EST QUOI ?

Le Collectif Antifasciste de Lutte contre l'Extrême Droite c'est un collectif de syndiqué-e-s de l'Union Départementale d'Ille-et-Vilaine, qui a pour but de lutter contre l'extrême-droite sous toutes ses formes, dans les syndicats, sur les lieux de travail, et dans la société en général. Les réunions mensuelles du CALED sont ouvertes à tous les syndicats et ses membres sont disponibles pour intervenir à propos de l'extrême-droite dans vos réunions syndicales !

L'Edito de décembre 2025

BUDGET 2026 : LE RN VOTE LES AMENDEMENTS PRO-CAPITAL ET DEMEURE LE PIRE ENNEMI DES TRAVAILLEURS.

Lors d'un premier temps d'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) début novembre, le RN s'est illustré par de nombreux votes allant directement à l'encontre des intérêts des travailleurs. Sans cesse attaquée par des budgets toujours plus restreints, la Sécurité Sociale gagnée par les travailleurs dans l'après Seconde guerre Mondiale, l'est à nouveau de multiples manières. À la différence que cette fois, les votes des députés RN (125 depuis les dernières élections) prennent une importance au vu de leur nombre. **Parmi les amendements qui ont été voté sans que le PLFSS n'ait été adopté pour le moment, le CALED a retenu trois d'entre eux où le RN s'est distingué par des positions anti-travailleurs.**

1) Le RN a voté contre la hausse du taux de la CSG (Contribution sociale généralisée, un impôt qui participe au financement de la Sécurité Sociale et de l'assurance chômage) sur les revenus du capital. Déposé par les Socialistes et voté par toute la gauche, **cet amendement augmente de 1,4 point la CSG sur les produits d'épargne et les plus-values, c'est-à-dire la façon qu'ont les plus riches de s'enrichir davantage.** Bien que cette augmentation soit minime, elle va permettre de rapporter 2,6 milliards d'euros au budget de la Sécu. À noter que deux semaines plus tard, le Sénat, acquis à LR et au centre a supprimé cet amendement qui sera donc probablement à nouveau voté lorsque le PLFSS sera examiné une deuxième fois.

2) Le RN a voté contre la suppression de la taxe de 8 % sur les titres-restaurants, les chèques-vacances et autres chèques-cadeaux dont bénéficient les travailleurs. Quand on sait que nombre de familles utilisent ces moyens de paiement pour finir les mois un peu plus sereinement et s'offrir des vacances à moindre coût, on se dit que le RN ignore tout du quotidien des millions de français. Heureusement pour nous, cette taxe a bien été supprimé.

3) Le RN a voté la déduction de cotisations patronales sur les heures supplémentaires dans les entreprises de 250 salariés et plus. Il s'agissait d'un amendement déposé par les députés LR, que nous savons de plus en plus proches du RN, visant à étendre la déduction de cotisations patronales pour les heures supplémentaires à toutes les entreprises. Cette déduction existait déjà pour les entreprises de moins de 250 salariés mais a été étendu à toutes les entreprises à cause du vote combiné des groupes parlementaires EPR, Horizons, LR, UDR, RN et Liot. **Cet amendement nous rappelle une chose : quand il s'agit d'être du côté du patronat, nous pouvons compter sur l'ensemble de la droite pour s'allier.**

Tous ces votes à venir, Bardella ne s'en était pourtant pas vanté lorsqu'il est allé à BFM le 6 novembre 2025. Se déclarant à ce moment là "pro-business" et "pour la défense des entreprises françaises", **Bardella ne soutient ni les salariés contraints de dépasser leurs 35 heures hebdomadaires au nom des plans business de leurs patrons, ni les 100 000 travailleurs, recensés par la CGT, dont les emplois ont été menacés ou supprimés depuis 2 ans et dont une grande partie des licenciements effectifs sont le résultat d'entreprises françaises.**

En bref, la fin d'année 2025 est marqué par la volonté toujours accrue du RN (et des autres partis réactionnaires) de faire peser le poids de la crise politique et économique sur les travailleurs, notamment les plus précaires nous rappelant que **si le RN est un parti raciste, il est aussi un parti libéral sur le plan économique. Dans les deux cas, il sert le patronat.**

Les actus de VISA

Afin de lutter contre l'extrême-droite **dans la perspective des municipales 2026, VISA a publié une nouvelle brochure "Lutter pour battre l'extrême-droite, stop aux mairies brunes !"** au prix de 3 euros. L'objectif est d'endiguer l'expansion de l'extrême-droite dans un grand nombre de mairies lors des élections municipales de 2026.
Les syndicalistes antifascistes de VISA, épaulés par leurs syndicats membres, ont donc conçu cette brochure avec **une double approche : Dénoncer les méfaits de l'extrême-droite déjà au pouvoir dans certaines villes et continuer de mettre en garde, avec force arguments, sur les conséquences de sa prise de pouvoir éventuelle.** Cette brochure permettra donc aux militant-e-s de pouvoir argumenter face à la tentation du vote à l'extrême-droite.
Pour commander la brochure, **rendez-vous à l'adresse suivante : *https://visa-isa.org/publications/visa-precommande-brochure-visa***

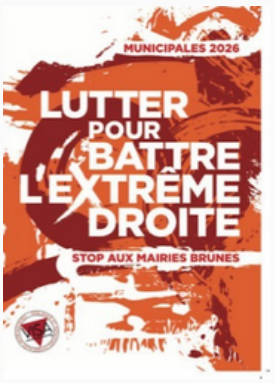

A noter : **les 4 et 5 février 2026, sera dispensée la formation « Connaître et lutter contre les idées d'extrême-droite »**, vous pouvez vous inscrire dès à présent, via votre syndicat à l'Union Départementale.

LETTRE DU CALED 35

La CGT, hier comme aujourd'hui, résolument antifasciste !

Toutes et tous devant le tribunal de Rennes le 11 décembre en soutien à Pierre attaqué par l'extrême droite !

La CGT Éduc'action 35, la CGT Educ'action, la FERC-CGT et l'Union Départementale CGT 35 ont appris la convocation de Pierre C., militant à la CGT Éduc'action 35, devant le tribunal correctionnel de Rennes le 11 décembre 2025, suite à une plainte pour diffamation de SOS Éducation.
Cette association notoirement proche de l'extrême-droite, attaque notre camarade pour sa participation à une action syndicale le 1er février 2024 à Pacé.

Sophie Audugé, porte-parole de **SOS Éducation, y tenait une réunion publique contre l'éducation à la vie affective et sexuelle (EVARS).** Le Planning Familial et l'intersyndicale éducation CGT-FSU-SUD étaient intervenus pour dénoncer ces discours violemment réactionnaires qui mettent en danger les enseignant·es. **Face aux chants, aux slogans et aux arguments des manifestant·es, Sophie Audugé avait finalement décidé de renoncer à sa conférence.** Nous précisons ici qu'aucune violence n'a été commise : la gendarmerie présente sur place a pu le constater.

SOS Éducation a lâchement choisi de porter plainte pour diffamation contre Pierre C., qui lors de cette action avait accusé l'association de « [mettre] une cible dans le dos des profs ». Cette déclaration sera toutefois difficile à contester. L'an dernier, SOS Éducation s'est encore illustrée par sa virulence, notamment lors de sa campagne contre le Goncourt lycéen et contre la prétendue « dérive porno » de l'Éducation Nationale. **SOS Éducation n'hésite pas à chauffer à blanc l'opinion publique à coup de fake news, avec le relais complaisant des médias Bolloré et d'élu·es d'extrême droite. Les conséquences sont bien réelles : pressions, menaces (y compris de mort) anonymes ou non sur des écoles, des équipes pédagogiques, des enseignant·es, remises en cause de projets pédagogiques, de spectacles.**

Aussi, avec Pierre nous affirmons que l'extrême droite en général, et SOS Éducation en particulier, représentent un danger pour notre École, pour ses personnels et pour ses élèves. Nous dénonçons la procédure bâillon intentée par SOS Éducation, qui ne vise qu'à intimider et à faire taire. Nous apportons un soutien plein et entier à notre camarade, élu représentant des personnels, connu et reconnu pour son professionnalisme comme directeur d'école et pour son engagement militant notamment dans la lutte contre l'extrême-droite.

Fidèles à notre tradition de lutte antifasciste, nous soutiendrons Pierre C. dans le procès à venir car **lorsque l'on s'attaque à un militant de la CGT, c'est toute la CGT que l'on attaque. Nous exigeons que justice lui soit rendue, persuadé·es qu'il sera relaxé des accusations de diffamation.**

Journée internationale des Migrant-e-s le 18 décembre 2025

A l'occasion de la journée internationale des migrant-es, la CGT appelle à une forte mobilisation le 18 décembre 2025.
La CGT dénonce le durcissement des règles migratoires qui imposent l'augmentation du nombre de reconduites aux frontières et la réduction du nombre de régularisations administratives pour les travailleur-es migrant-es avec ou sans papier, sciemment mis en œuvre par le gouvernement et le patronat.

Le Collectif pour l'Accueil des Travailleur-es migrant-es avec ou sans papiers créé depuis novembre 2023 sur le département 35 travaille sur des actions pour permettre aux syndicats de s'engager dans la démarche CGT afin qu'ils puissent s'emparer de cette question et aider ces travailleur-ses migrant-es à s'organiser sur les lieux de travail et gagner sur leurs revendications.
Plus que jamais la CGT exige l'admission au séjour au titre du travail, de plein droit pour les travailleur-ses migrant-es : « On bosse ici, on vit ici, on reste ici ! ».
La CGT s'efforce d'accompagner et de développer les luttes des travailleur-ses migrant-es y compris par la grève, massive, comme moyen de sortir de cette invisibilité et de répondre à la menace qui pèse sur ces personnes.

De plus, face à la montée de l'extrême droite à l'échelle européenne et mondiale et face aux dérives xénophobes et racistes, la CGT travaille sur la construction d'un bouclier de protection des populations migrantes, avec ou sans papier et plus largement des populations étrangères ou d'origine étrangère désormais ciblées comme « un ennemi intérieur ».
La CGT est résolument contre le racisme et l'antisémitisme. Sa priorité absolue est la lutte contre les idées d'extrême droite.

Gagner des droits pour les travailleur-es migrant-es, c'est gagner des droits pour toutes et tous.

Rendez-vous le jeudi 18 décembre, à 17h30, Place de la République à Rennes pour une manifestation aux flambeaux !